Envoyé en préfecture le 21/12/2025
Reçu en préfecture le 21/12/2025
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM251216213-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la liste des délibérations** 23 décembre 2025 **Nombre de conseillers** En exercice **28** Présents ou représentés **25** Votants **25**	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par Madame Josiane KERLOCH, Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique. **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Jean-François LE BLEIS (procuration à Mme Hélène LE BERRE) M. Claude KERDRANVAT (procuration à M. Laurent BOURDOUX) Mme Nathalie KERVEVANT (absente excusée) Mme Marianne KERNEIS M. Eric LEOST Mme Célia BEST (procuration à Mme Flore BERGOUGNOUX) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Kristel NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

2-13 Cession de propriété à Cruguel – Lot 4

Mme Sandra PEREIRA, rapporteur expose :

« Par délibération n°2-1 en date du 4 décembre 2023, le Conseil municipal a, dans la perspective de leur cession, procédé à la formation de différents lots issus de la propriété située à Combrit au lieu-dit Cruguel. Cette propriété est entrée dans le patrimoine communal suite au legs de M. Emile COSSEC, décédé le 12 juin 2004.

Les trois lots communaux sont les suivants :

- *Lot 1 (contenance de 38a 14ca) : parcelles section B, numéros 391 (34a 00ca), 3050 (77ca) et 3055 (3a 37ca), maison plus hangar,*
- *Lot 2 (contenance 14a 48ca) : parcelles section B, numéros 3051 (2a 29ca), 3054 (7a 83ca) et 3056 (4a 36ca), maison,*
- *Lot 4 (contenance 4a 01ca) : parcelles section B, numéros 395 (ruine – 67ca), 3053 (23ca) et 3059 (3a 11ca)*

Je vous rappelle que par délibération n°4-6 en date du 24 février 2025, nous avions accepté une offre d'achat pour le lot n°4 d'un montant de 50 000 € net vendeur. L'avis du service des Domaines en date du 27 novembre 2023, s'élève à 32 500 €, net vendeur. Depuis lors, l'acquéreur a dû renoncer à son projet et ainsi ce bien a été remis en vente.

Nous avons reçu une nouvelle offre d'achat pour cette propriété. Elle émane de M. Maël LE MENTEC et de Mme Alice POMMOIS. Le montant proposé est de 40 000 € net vendeur.

Je vous propose de réserver une suite favorable à cette offre et, par conséquent, de rapporter notre délibération n°4-6 du 24 février 2025 ; d'accepter formellement l'offre d'achat de M. LE MENTEC et Mme POMMOIS aux prix et conditions proposés et d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte à intervenir.

Je vous serais obligée de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Vu sa délibération n°2-1 en date du 4 décembre 2023
Vu sa délibération n°4-6 en date du 24 février 2025
Vu l'avis des Domaines en date du 27 novembre 2023
Rapporte sa délibération n°4-6 du 24 février 2025

Envoyé en préfecture le 21/12/2025
Reçu en préfecture le 21/12/2025
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM251216213-DE

Vu l'offre d'achat remise par Monsieur Maël LE MENTEC et Mme Alice POMMOIS pour le lot n°4 de la propriété de Cruguel à Combrit, appartenant à la Commune de Plonéour-Lanvern
Accepte cette offre d'un montant de 40 000 € net vendeur
Décide de céder le lot n°4 (contenance 4a 01ca) : parcelles section B, numéros 395 (ruine – 67ca), 3053 (23ca) et 3059 (3a 11ca) de la propriété communale située à Combrit au lieu-dit Cruguel, à Monsieur Maël LE MENTEC et Mme Alice POMMOIS
Autorise Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à signer l'acte de vente à intervenir.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 19 décembre 2025
Madame le Maire,

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTERE

Josiane KERLOCH